



L'OPPBTP met à jour le guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction Covid-19

L'épidémie de Covid-19 est sous contrôle en France, ce qui permet au gouvernement de poursuivre l'allègement progressif des mesures barrières. La connaissance de la maladie et de ses modes de transmission permet également de mieux ajuster les mesures de prévention. A la suite de l'annonce des nouvelles règles sanitaires applicables à compter du 24 juin pour les entreprises et au lancement d'une nouvelle phase de déconfinement, les recommandations ont évolué pour permettre à tous les secteurs de reprendre progressivement leurs activités tout en protégeant la santé de leurs collaborateurs. Au terme de nombreux échanges avec les représentants de la profession et des pouvoirs publics, l'OPPBTP publie une nouvelle révision du guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction, conforme aux préconisations des pouvoirs publics.

L'OPPBTP rappelle toutefois que l'épidémie n'a pas disparu et qu'il convient de rester très vigilant. Les fondamentaux de la prévention contre les risques de contamination doivent donc être maintenus, et en particulier le lavage fréquent des mains, ne pas se toucher le visage, le respect chaque fois que possible d'une distance minimale de 1m, le port du masque quand cette dernière mesure ne peut être garantie.

Les principales évolutions du guide comprennent notamment :

- **Un ajustement des mesures relatives à la coactivité** : afin de favoriser le respect d'une distance minimale de 1m, il est toujours recommandé de porter une attention particulière à la coactivité, et en fonction de l'analyse des risques, de la limiter le cas échéant ou de veiller à mettre en œuvre diverses mesures barrières, comme par exemple la séparation des zones de travail, l'organisation des circulations, le port du masque...
- **La mise à jour des mesures relatives aux déplacements** : suppression de toutes les autorisations de circulation et de déplacement, précisions sur l'usage partagé des véhicules et les situations où le port du masque est obligatoire.
- **La suppression de l'obligation systématique de port de lunettes de protection ou d'un écran facial** lors du port d'un masque de protection respiratoire. Cependant, dans trois situations, cette obligation demeure.
- **Des préconisations relatives au risque de forte chaleur** conjugué à la Covid-19, telles que privilégier les mesures de distance physique et limiter l'utilisation des masques, ménager des temps de repos réguliers et prévoir des boissons fraîches en quantité suffisante.



- **Des précisions sur la mise en œuvre des règles de distance dans les locaux** : suppression de la division par deux des capacités nominales des bases-vie, suppression de la jauge des 4m². A défaut de pouvoir respecter la distance minimale, le port du masque est obligatoire.
- **Des compléments concernant les sanitaires mobiles**, afin d'en garantir le bon usage.
- **La suppression de la recommandation de limiter les interventions chez les personnes à risque de forme grave de Covid-19** aux seules interventions indispensables et urgentes.

Plusieurs nouveaux documents pratiques sont mis à disposition, en plus de la mise à jour de la boîte à outils Covid-19 de l'OPPBTP. Il s'agit d'une affiche « Travailler par fortes chaleurs et se protéger de la Covid-19 sur les chantiers », et de trois fiches conseil portant sur le choix d'un masque adapté aux fortes chaleurs, la ventilation et la climatisation des locaux, et la désinfection des cartouches réutilisables de masque respiratoire. Cette dernière fiche a été réalisée en partenariat avec l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) et l'Institut Robert Sauvé en Santé au Travail (IRSST) du Québec.

« Le guide de l'OPPBTP est devenu la référence incontournable des acteurs du Bâtiment et des Travaux Publics face à l'épidémie de Covid-19. Il était donc nécessaire de mettre à jour notre Guide afin de garder à disposition de tous un document unique, complet, agrémenté de nombreux outils pratiques très utilisés sur le terrain. Cette révision adapte au plus juste les préconisations sanitaires pour faciliter la reprise tout en assurant bien sûr des conditions de sécurité pour tous, conformes aux recommandations des pouvoirs publics. Par ailleurs, en ce début d'été, l'OPPBTP formule des recommandations relatives aux fortes chaleurs » commente Paul Duphil, Secrétaire Général de l'OPPBTP.

La nouvelle version du guide est disponible sur le site internet de preventionbtp.fr.



A propos de l'OPPBT

L'**Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBT)** a pour mission de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics. Chaque année, les 332 collaborateurs accompagnent les entreprises avec des actions de conseil, de formation et d'information à travers :

- **15 900 actions, accompagnement et diagnostics de CONSEIL auprès de 8 800 entreprises**, à l'aide de services innovants : un outil d'évaluation des risques pratiques (Préval), une démarche et des solutions métier pour améliorer les conditions de travail (Démarche de progrès et Adapt BTP), ... et le site www.preventionbtp.fr pour évaluer les risques en quelques clics, effectuer le suivi de son personnel et de son matériel et s'informer grâce à de nombreux outils pratiques à télécharger.
- **La FORMATION de 18 000 professionnels du BTP** grâce à 67 stages adaptés aux entreprises, répertoriés dans le catalogue Vision ; des formations pour les maîtres d'apprentissage, les étudiants et les acteurs de la prévention ainsi qu'un accompagnement pour bâtir des plans de formation.
- **Des actions d'INFORMATION avec de multiples supports** comme le magazine Prévention BTP qui compte 100 000 lecteurs chaque mois ; la newsletter de Prévention BTP avec 32 500 abonnés ; des affiches, des mémentos, des fiches prévention, ... illustrés, en commande et téléchargeables sur le site ; 50 ouvrages et registres, 70 vidéos pédagogiques pour aiguïser son regard prévention ; des campagnes de communication nationales de sensibilisation (amiante, TMS, 100 minutes pour la vie, ...).

Passez simplement à la prévention avec l'OPPBT - www.preventionbtp.fr !
Retrouvez toute l'information de la prévention sur oppbtp.com



@preventionbtp



PréventionBTP



PréventionBTP

SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04
Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com
Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com
Online Nzuzi • o.nzuzi@clccom.com

OPPBT

Solange Delpech • 01 46 09 26 76
solange.delpech@oppbtp.fr
Stéphanie Bigeon-Bienvenu • 01 46 09 26 54
stephanie.bigeon.bienvenu@oppbtp.fr